

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

I - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Épreuve ouverte aux joueuses et joueurs membres **OU** licencié(e)s du Golf Club d'Hossegor.
Pour prétendre au titre de Champion du Club, les participants doivent être membre **ET** licenciés du golf club d'Hossegor ;

II - FORME DE JEU

Simple Stroke-Play et Score maximum/ 36 trous / 18 trous par jour
Classement sur l'addition des 2 tours en brut.

II-1 – Séries

• Série Messieurs	Stroke-Play	Marques Blanches
• Série Dames	Stroke-Play	Marques Bleues
• Série Seniors Messieurs	Score maximum	Marques Jaunes
• Série Seniors Dames	Score maximum	Marques Rouges
• Série U14 Garçons	Score Maximum	Marques bleues
• Série U14 Filles	Score Maximum	Marques rouges

II-2 – Classement

Le classement est exclusivement en brut et obligatoirement par séries. En cas d'égalité pour la première place du Championnat des premières séries à la fin de l'épreuve, les joueurs ou joueuses concerné(e)s doivent partir en play-off en trou par trou. Les conditions des play-offs seront affichées par le Comité sur le tableau officiel.

NB : en cas d'impossibilité de terminer le play-off ou de le faire jouer, le classement deviendra définitif à moins que le Comité de l'épreuve en décide autrement (par exemple : déclarer des co-vainqueurs).

II-3 – Départs

- les départs pour le 1er tour se feront du tee n°1 dans l'ordre des index par série (sauf exceptions).
- les départs du 2ème tour se feront du tee n°1 dans l'ordre inverse des résultats du premier tour.

III – ENGAGEMENT

III-1 – Inscriptions :

Ouverture des inscriptions le mardi 1er avril, à partir de 10h00, uniquement sur la page d'accueil du site :
www.golfhossegor.com

III-2 - Droit d'inscription pour les 2 jours (à régler au secrétariat lors de la prise de la carte de score)

- 10 € pour les membres du club (année et 9,5M, 2GF pour les carnets).
- 150 € pour les joueurs non-membres licenciés du golf et 75 € pour les moins de 25 ans (tout compris).

IV-1 – Comportement :

Les joueurs doivent respecter le Code de comportement (Règle 1.2 et VMC 1.2.2-3/14) et celui du règlement intérieur du Golf d'Hossegor affiché à l'entrée. Au titre du code vestimentaire (d), les blue-jeans, tee-shirts, débardeurs et les shorts sont interdits. L'épreuve est non-fumeur.

IV-2 – Comité de l'épreuve

Lors de circonstances exceptionnelles, le Comité de l'épreuve pourra modifier la forme et le règlement de la compétition, annuler l'épreuve ou la faire jouer sur un nombre différent de jours (et/ou de participants) de ceux prévus par le règlement.